

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT

Conseil Communautaire du 09 Mars 2022

Objet : Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2022

Le neuf mars deux mille vingt-deux, à 18 heures 30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le trois mars deux mille vingt-deux, se sont réunis, au centre socio culturel de Froncles, sous la présidence de Monsieur Stéphane MARTINELLI, Président.

Madame Anne-Marie NEDELEC, 2ème vice-présidente, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Agglomération : 103

Membres du Conseil d'Agglomération en exercice : 102

PRESENTS : 64

Stéphane MARTINELLI, Anne-Marie NEDELEC, Jean-Marie WATREMETZ, Patrice VOIRIN, Laurence MEUNIER, Christophe FISCHER, Michel MENET, Véronique NICKELS, Stéphan EMERAUX, Didier COGNON, Etienne MARASI, Michel ANDRE, Paul FOURNIE, Thierry ALONSO, Pascal BABOUOT, Yves BERNARD, Philippe BERTRAND, Olivier BILLIARD, Gilles CASSERT, Olivier CHANTIER, Nabil CHAOUI, Joël CLEMENT, Sylvain COLLOT, Thierry COLLOT, Karine COLOMBO, Dominique COMBRAY, Sylvie CORDIER, Michel COURAGEOT, Sylvain DEMAY, Audrey DUHOUX, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX-MILLOT, Stéphane FONTANESI, Thierry GASPAROVIC, Michèle GIANINO, Magali GUENY, Christophe GUYOT, François GUYOT, Marie-Noëlle HUBERT, Patrice HUMBLLOT, Jean Marie JODER, Didier JOLLY, Véronique KOLB, Arnaud LAMOTTE, Isabelle LARDIN, Michèle LEMAIRE, Patrice LOGEROT, Nadine MARIVET, Cyril MOUSSU, Frédéric MUTZ, Sophie NOEL, Céline OGER, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Laurent PELLOUARD, Alexandre PERNET, Patrick PRODHON, André-Xavier RESLINGER, Marie-Christine SIMONNET, Anne STAFINIAK, Franck TROMPETTE, Guy URSCHEL, Chantal VAUTHIERS, Patrick VIARD, Vincent VIGNERON
Bernard VIALLETEL est représenté(e) par Véronique KOLB

EXCUSES : 27

Frédéric ROUSSEL, Laurence AÏDAN, Pascal BABLON, Damien BONHOMME, Khalid BOUSABATA, Céline BRASSEUR, Fabien CONTAL, Lise COURTOIS, Pierre DELAITRE, Olivier DORE, Michel DRIOUT, Claude GEORGES, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, Christine GUILLEMY, Christine HENRY, Carine HURAUX, Jean-François LAMONTRE, Dominique LE GRAËT, Morgane LENGRAND, Marie-Christine MURGIDA, Dorcas NOU, Michelle PETTINI, Didier PRUDENT, Jean-Luc RAILLARD, Sylvie ROUX, Catherine SFEIR-LAVIGNE

ABSENTS : 11

Jean-Louis BENOIT, Benjamin BIENFAIT, Jean-Paul DIEUDONNE, Hugues FISCHER, H el ene HALTZ, Jean-Michel KONARSKI, St ephane MAUJEAN, Daniel MICHEL, Michel PAULIN, Nicolas PIERRE, Patrick TILLAND

PROCURATIONS : 20

Fr ed eric ROUSSEL  a Didier COGNON, Laurence A IDAN  a Sylvie CORDIER, Khalid BOUSABATA  a Karine COLOMBO, C eline BRASSEUR  a Sophie NOEL, Fabien CONTAL  a Fr ed eric MUTZ, Lise COURTOIS  a Jean Marie JODER, Pierre DELAITRE  a Marie-No elle HUBERT, Olivier DORE  a Pierre ETIENNE, Michel DRIOUT  a St ephane MARTINELLI, Claude GEORGES  a Paul FOURNIE, Jessica GOULIN  a Sophie NO EL, G erard GROSLAMBERT  a Karine COLOMBO, Christine GUILLEMY  a Paul FOURNI E, Christine HENRY  a Gilles CASSERT, Dominique LE GRA ET  a Marie-Christine SIMONNET, Marie-Christine MURGIDA  a Nabil CHAOUI, Dorcas NOU  a Alexandre PERNET, Michelle PETTINI  a Guy URSCHER, Sylvie ROUX  a Christophe GUYOT, Catherine SFEIR-LAVIGNE  a Pierre ETIENNE,

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie WATREMETZ

L'alin ea 2 de l'article L.2312-1 du CGCT stipule que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire pr esente au conseil municipal, dans un d elai de deux mois pr ec edant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budg etaires, les engagements pluriannuels envisag e ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu  a un d ebat au conseil municipal, dans les conditions fix ees par le r eglement int erieur pr evu  a l'article L.2121-8.

Il est pris acte de ce d ebat par une d elib eration sp ecifique.

Les dispositions du pr esent article s'appliquent aux EPCI des communes de 3 500 habitants et plus »

L'article 107 de la loi NOTRe du 07 ao ut 2015 est venu renforcer les obligations de transparence.

Le rapport pour la commune doit comporter :

- *Les orientations budg etaires envisag ees portant sur les  volutions pr evisionnelles des d epenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment pr ecis ees les hypoth eses d' volution retenues pour construire le projet de budget, notamment en mati ere de concours financiers, de fiscalit e, de tarification, de subventions ainsi que les principales  volutions relatives aux relations financi eres entre la commune et l'EPCI dont elle est membre,*

- *La pr esentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisag ees en mati ere de programmation d'investissement comportant une pr evision des d epenses et des recettes. Le rapport pr esente le cas  ch eant, les orientations en mati ere d'autorisation de programme,*

- *Des informations relatives  a la structure et la gestion de l'encours de dette contract ee et les perspectives pour le projet de budget. Elles pr esentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivit e pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,*

- *Les orientations doivent permettre d' valuer l' volution pr evisionnelle du niveau d' pargne brute, d' pargne nette et de l'endettement  a la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,*

- *Les informations sur le personnel (structure des effectifs, d epenses de personnel, dur ee du travail...).*

La Loi de Programmation des Finances Publiques du 22 janvier 2018 contient de nouvelles r egles concernant le Rapport d'Orientations Budg etaires.

Le rapport doit pr esenter :

- *L' volution des d epenses r eelles de fonctionnement, exprim es en valeur, en comptabilit e g en erale de la section de fonctionnement,*

- *L' volution du besoin de financement annuel calcul e comme les emprunts minor es des remboursements de dette.*

Le Rapport d'orientations Budgétaires doit faire l'objet d'une délibération spécifique. Cette délibération doit désormais faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Vu l'avis de la commission « Finances, Administration générale et Contractualisation » du 22 février 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à raison de 81 voix POUR et 3 voix CONTRE (Sylvain DEMAY, Dorcas NOU, Alexandre PERNET) :

- D'entériner la tenue du débat ainsi que l'existence du Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) 2022.

Pour extrait conforme,



Stéphane MARTINELLI

STEPHANE MARTINELLI
2022.03.21 13:14:34 +0100
Ref:20220317_095404_1-4-O
Signature numérique
le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.